



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2019-100

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2019

# Sommaire

## DDTM

64-2019-12-19-006 - Décision de subdélégation de signature - fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la DDTM 64 - Annexe 1 et 2 (7 pages)	Page 3
64-2019-12-19-005 - Décision de subdélégation de signature administrative au sein de la DDTM 64 (10 pages)	Page 11

DDTM

64-2019-12-19-006

Décision de subdélégation de signature - fonction  
d'ordonnateur secondaire au sein de la DDTM 64 - Annexe  
1 et 2

*Décision de subdélégation de signature - fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la DDTM  
64 - Annexe 1 et 2*

*Direction départementale  
des Territoires et de la Mer*

*Secrétariat Général*

N°

## **Décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques**

**Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 décembre nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-03-02-001 du 2 mars 2018 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques,

VU l'arrêté préfectoral n°64-2019-12-16-010 du 16 décembre 2019 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à M. Fabien Menu, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,

Vu la délégation de gestion entre la DDTM et la DREAL Nouvelle Aquitaine,

Vu l'organigramme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

### **Décide :**

#### **I – LES ATTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

##### **Article 1<sup>er</sup> – Directeurs adjoints**

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Gilles PAQUIER**, directeur adjoint,
- **Christophe MÉRIT**, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral,

à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes de l'État relevant des programmes visés en annexe 1.

##### **Article 2 – Gestionnaires**

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires, conformément au tableau répertoriant les programmes dotés en crédits, figurant en annexe 1 de la présente décision :

- **CANAC Brigitte**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale,
- **FRIEDLING Juliette**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service Gestion et Police de l'Eau (SGPE),
- **LALANNE Anne-Marie**, inspectrice principale des affaires maritimes, cheffe du service Environnement et Activités Maritimes,
- **MANN Gaëtan**, attaché hors classe de l'administration de l'Etat, chef du service Habitat, Construction, Ville accessibles (SHCVA),
- **BOUJOT Aurélien**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service Aménagement, Urbanisme, Risques (SAUR),
- **TISLÉ Joëlle**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État de 2<sup>ème</sup> groupe, cheffe du service Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt (SEMTEF),

reçoivent subdélégation de signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions de budgets ou états prévisionnels à soumettre à mon visa ;
- la validation des demandes d'engagements juridiques auprès du CPCM et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les bons ou lettres de commande après la création de l'engagement juridique par le CPCM (dans le cadre des commandes passées suivant une procédure adaptée au titre de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) pour des montants inférieurs à 25 000 euros HT sauf dans le cas des marchés à bons de commande où le cahier des clauses administratives particulières aura autorisé la signature de bons sans limitation de montant ;
- la constatation du service fait et sa transmission au CPCM ;
- la validation des demandes de création de recette auprès du CPCM et les pièces justificatives qui les accompagnent.

L'intérim des gestionnaires est assuré par un autre gestionnaire ou un adjoint du chef de service nommé ci-après :

**SEMTEF : Marine CHAVANNE**, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts

**SG : Christine LAMUGUE**, attachée principale d'administration de l'État.

**SAUR : Marc MONVOISIN**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

**SGPE : Aurélie BIRLINGER**, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

### Article 3 – Gestionnaires délégués

Subdélégation est donnée aux gestionnaires délégués désignés dans le tableau figurant en annexe 2 de la présente décision, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- la validation des demandes d'engagements juridiques au CPCM via chorus formulaire ou les formulaires prévus à cet effet (avant la notification pour les marchés et conventions) ;
- les bons ou lettres de commande après la création de l'engagement juridique par le CPCM (dans le cadre des commandes passées suivant une procédure adaptée au titre de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) pour des montants inférieurs à 25 000 euros HT sauf dans le cas des marchés à bons de commande où le cahier des clauses administratives particulières aura autorisé la signature de bons sans limitation de montant ;
- la constatation du service fait et sa transmission au CPCM ;
- la validation des demandes de création de recette.

L'intérim des gestionnaires délégués est assuré par un autre gestionnaire délégué. Sur proposition du gestionnaire délégué, l'intérim peut cependant être assuré par un agent désigné dans le tableau figurant en annexe 2 de la présente décision.

#### **Article 4 – Collaborateurs des gestionnaires délégués**

Sur proposition des gestionnaires délégués visés à l'article 3, certains de leurs collaborateurs sont habilités à signer des engagements juridiques matérialisés par des bons de commandes, sous leur contrôle et leur responsabilité et dans les limites d'un montant et des conditions fixées dans la décision d'habilitation.

La liste des titulaires de ces habilitations, figurant en annexe 2 de la présente décision, est arrêtée par le directeur de la DDTM et elle est tenue à jour par le Secrétariat Général/Conseil Gestion et Management.

Chaque gestionnaire délégué dressera la liste des agents habilités à établir des constatations sans préjudice des indications particulières qui devront figurer en annexe des ordres de service de démarrage des marchés.

Un exemplaire de la signature et du paraphe des agents habilités sera transmis pour accréditation au directeur régional des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde avec copie adressée au préfet des Pyrénées-Atlantiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

#### **Article 5 – Secrétariat général – Conseil en gestion**

Subdélégation de signature est donnée à :

- **CANAC Brigitte**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, Secrétaire Générale,
- **ROBIN Nicolas**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, Conseiller en Gestion et Management,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes de tous les BOP de la DDTM.

## **II – ATTRIBUTIONS DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES**

#### **Article 6 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Gilles PAQUIER**, directeur adjoint,
- **Christophe MÉRIT**, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral,
- **Brigitte CANAC**, secrétaire générale,

à l'effet de signer, en cas d'absence du directeur, les marchés et accords cadres de l'État en tant que représentant du pouvoir adjudicateur ainsi que tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des programmes visés en annexe 1.

#### **Article 7**

Les dispositions ci-dessus s'appliquent dans le cadre de la décision portant directive interne pour l'organisation de la commande publique.

Les décisions, les correspondances ou les actes relatifs aux dossiers instruits par la direction départementale des territoires et de la mer devront être signés dans les conditions suivantes :

1- dans le cas d'une signature exercée par délégation :

POUR LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
ET PAR DÉLÉGATION  
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER,  
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2- dans le cas d'une signature exercée par subdélégation :

POUR LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES,  
ET PAR SUBDÉLÉGATION  
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

### **Article 8**

La présente décision annule et remplace la décision du 7 octobre 2019.

Une copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour information et inscription au recueil des actes administratifs,
- au Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques et au Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde pour notification,
- à chacun des délégataires et gestionnaires pour exécution.

Fait à Pau, le 19 DEC 2019

Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer,



**Fabien MENU**

## ANNEXE 1

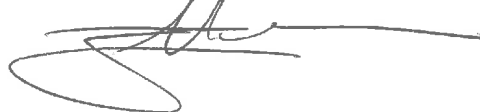
à la décision portant décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire

**Tableau répertoriant les programmes et leur gestionnaire  
selon la nomenclature d'exécution**

MINISTÈRE	CODE	PROGRAMME	INTITULE	GESTIONNAIRE
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	03	149	Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	J. TISLÉ (Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt)
		215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	B. CANAC (Secrétariat Général)
Décentralisation et Fonction publique	58	148	Fonction publique	
Économie et Finances	07	724	Opérations immobilières déconcentrées	
Environnement, Énergie, Mer	23	113	Paysages, eau et biodiversité	J. FRIEDLING (Gestion et Police de l'eau)
		181	Prévention des risques Fonds de prévention de risques naturels majeurs	
		203	Infrastructures et services de transport	M. BOUJOT (Aménagement, Urbanisme, Risques)
		205	Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	A-M. LALANNE (Environnement et Activités Maritimes)
		217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	B. CANAC (Secrétariat Général)
Intérieur	09	207	Sécurité et éducation routières	
Logement, Égalité des Territoires et Ruralité	39	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	G. MANN (Habitat, Construction, Ville accessibles)
Services du Premier Ministre	12	333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	B. CANAC (Secrétariat Général)

Fait à Pau, le **19 DEC. 2019**

Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer



**Fabien MENU**



**Annexe 2 à la décision relative à la subdélégation du DDTM64 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire**

GESTIONNAIRES			AGENTS HABILITES		
Nom et fonction des gestionnaires	Programme, actions Et sous-actions	Gestionnaires délégués (1)	Intérimaires (2)	Noms et fonction des agents habilités pour les commandes et la certification du service fait	Montant de l'habilitation (3)
Brigitte CANAC, Secrétaire Générale	207 Sécurité et éducation routières	Arlette ROUCHY, Délégué PC et SR		Brigitte CANAC, Secrétaire Générale	25 000 €
	215 Conduite et pilotage des politiques MAAF	Nicolas ROBIN, Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement	Nicolas DUYCK, Attaché d'administration de l'Etat	Christine LAMUGUE, Secrétaire Générale adjointe	25 000 €
	217 Conduite et pilotage des politiques MEDDM			Arlette ROUCHY, responsable de l'unité Education Routière	25 000 €
	333 Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Nicolas DUYCK, Attaché d'administration de l'Etat	Franck MOLY, Secrétaire Administratif	Brigitte CANAC, Secrétaire Générale	25 000 €
	724 Opérations immobilières déconcentrées	Nicolas DUYCK, Attaché d'administration de l'Etat		Christine LAMUGUE, Secrétaire Générale adjointe	25 000 €
	148 Fonction publique			Nicolas DUYCK, responsable de l'unité Logistique	25 000 €
Gaëtan MANN, chef du service Habitat, Construction, Ville accessibles	135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			Franck MOLY, adjoint au responsable de l'unité Logistique	5 000 €
	01 à 05 et 07	Myriam PUCHEU, Ingénieure des TPE	Franck MOLY, Secrétaire Administratif	Nicolas ROBIN (frais de déplacements), responsable de l'unité Ressources Humaines et Management	1 000 €
	203 Infrastructures et services de transport			Marylène BLJMO, adjointe au responsable de l'unité RHM	1 000 €
Aurélien BOUJOT, chef du service Aménagement, Urbanisme, Risques	11 Infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires	Thibault BROSSARD, Administrateur de 1ère classe des affaires maritimes	Anne-Marie LALANNE, Inspectrice principale des affaires maritimes	Pascal ASTABIE, gestionnaire des frais de déplacement au RHM	1 000 €
	13 Soutien des services de transports terrestres	David DONNÉ, Ingénieur des TPE	Pierre ESCALE, Ingénieur des TPE	Brigitte CANAC, Secrétaire Générale	25 000 €
				Nicolas DUYCK, responsable de l'unité Logistique	25 000 €
Aurélien BOUJOT, chef du service Aménagement, Urbanisme, Risques				Franck MOLY, adjoint au responsable de l'unité Logistique	25 000 €
				Brigitte CANAC, Secrétaire Générale	25 000 €
				Christine LAMUGUE, Secrétaire Générale adjointe	25 000 €
Aurélien BOUJOT, chef du service Aménagement, Urbanisme, Risques				Gaëtan MANN, chef du service Habitat, Construction, Ville accessibles	25 000 €
				Myriam PUCHEU, responsable de l'unité Rénovation Urbaine	25 000 €
				Stéphanie DAMOUR, responsable de l'unité Financement du Logement et Anah	25 000 €
Aurélien BOUJOT, chef du service Aménagement, Urbanisme, Risques				Aurélien BOUJOT, chef du service Aménagement, Urbanisme, Risques	25 000 €
				Marc MONVOISIN, adjoint au chef de service Aménagement, Urbanisme, Risques	25 000 €
				Thibault BROSSARD, chef du service Administration de la Mer et du Littoral	25 000 €
Aurélien BOUJOT, chef du service Aménagement, Urbanisme, Risques				Anne-Marie LALANNE, cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	25 000 €
				David DONNÉ, responsable de l'unité Mobilité Durable	25 000 €
				Pierre ESCALE, responsable de l'unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques	25 000 €

**Annexe 2 à la décision relative à la subdélégation du DDTM64 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire**

Nom et fonction des gestionnaires	GESTIONNAIRES			AGENTS HABILITES				
	Programme, actions Et sous-actions	Gestionnaires délégués (1)	Intérimaires (2)	Noms et fonction des agents habilités pour les commandes et la certification du service fait	Montant de l'habilitation (3)			
<b>Juliette FRIEDLING,</b> Cheffe du service Gestion et Police de l'Eau	181 Prévention des risques – FPRNM  01 Prévention des risques technologiques et pollutions 10 Prévention des risques naturels et hydrauliques  Fonds Prévention des Risques Naturels Majeurs  113 Paysage, eau et biodiversité  01 Sites, paysage, publicité 02 Logistique, formation et contenus 07 Gestion des milieux et biodiversité Sous action 41 Sous action 19 / DCSMM Sous action 19 / AFITF et DPM  Sous action 19 / Natura 2000 en mer Sous-actions 31, 43 et 45	Gestionnaires délégués (1)	Intérimaires (2)	Norms et fonction des agents habilités pour les commandes et la certification du service fait	Montant de l'habilitation (3)			
						181 Prévention des risques – FPRNM	Juliette FRIEDLING, cheffe du service Gestion et Police de l'Eau	25 000 €
						01 Prévention des risques technologiques et pollutions	Aurélié BIRLINGER, adjointe à la cheffe du service GPE	25 000 €
						10 Prévention des risques naturels et hydrauliques	Christophe BOULAY, Ingénieur des TPE	25 000 €
						Fonds Prévention des Risques Naturels Majeurs	Pierre ESCALE, responsable de l'unité PRNT	25 000 €
						113 Paysage, eau et biodiversité	Christophe BOULAY, Ingénieur des TPE	25 000 €
						01 Sites, paysage, publicité	Christophe BOULAY, Ingénieur des TPE	25 000 €
						02 Logistique, formation et contenus	Christophe BOULAY, Ingénieur des TPE	25 000 €
						07 Gestion des milieux et biodiversité	Christophe BOULAY, Ingénieur des TPE	25 000 €
						Sous action 41	Christophe BOULAY, Ingénieur des TPE	25 000 €
Sous action 19 / DCSMM	Christophe BOULAY, Ingénieur des TPE	25 000 €						
Sous action 19 / AFITF et DPM	Christophe BOULAY, Ingénieur des TPE	25 000 €						
Sous action 19 / Natura 2000 en mer	Christophe BOULAY, Ingénieur des TPE	25 000 €						
Sous-actions 31, 43 et 45	Christophe BOULAY, Ingénieur des TPE	25 000 €						
Joëlle TISLÉ, Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt	149 Economie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	Gestionnaires délégués (1)	Intérimaires (2)	Norms et fonction des agents habilités pour les commandes et la certification du service fait	Montant de l'habilitation (3)			
						149 Economie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt	25 000 €
Anne-Marie LALANNE, Cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	205 Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	Gestionnaires délégués (1)	Intérimaires (2)	Norms et fonction des agents habilités pour les commandes et la certification du service fait	Montant de l'habilitation (3)			
						205 Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	Anne-Marie LALANNE, cheffe du service Environnement et Activités Maritimes	25 000 €

(1) Rôle des gestionnaires délégués : validation de la demande d'I.S. et de la constatation

(2) en cas d'absence ou d'empêchement des gestionnaires

(3) pour les commandes en € HT

**19 DEC. 2019**

Fait à Pau, le

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Page 2

**Fabien MENU**

DDTM

64-2019-12-19-005

Décision de subdélégation de signature administrative au  
sein de la DDTM 64

*Décision de subdélégation de signature administrative au sein de la DDTM 64*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale des territoires  
et de la mer des Pyrénées-Atlantiques

n°

### Décision de subdélégation de signature administrative au sein de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques

#### LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES,

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département,

**VU** l'arrêté préfectoral n°64-2018-03-02-001 du 2 mars 2018 portant organisation de la DDTM,

**VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 décembre nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°64-2019-12-16-011 du 16 décembre 2019 donnant délégation de signature à M. Fabien Menu, directeur départemental des territoires et de la mer,

Sur proposition de la secrétaire générale de la DDTM

#### DÉCIDE

##### Article 1<sup>er</sup> : Objet de la subdélégation

Subdélégation de signature est donnée aux agents de la DDTM désignés aux articles 2 et suivants ci-après et dans les conditions indiquées à ces articles, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les actes, contrats et décisions énumérés en annexe de l'arrêté préfectoral n°64-2019-12-16-011 du 16 décembre 2019 donnant délégation de signature à M. Fabien Menu, directeur départemental des territoires et de la mer.

##### Article 2 : Directeurs-adjoints

Délégation de signature est donnée à :

- **Gilles PAQUIER**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État de 1<sup>er</sup> groupe, directeur-adjoint,
- **Christophe MÉRIT**, administrateur en chef de 2<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, directeur-adjoint délégué à la mer et au littoral,

à l'effet de signer l'ensemble des décisions visées par l'arrêté préfectoral n°64-2019-12-16-011 du 16 décembre 2019, sauf en matière de nouvelle subdélégation de signature.

## **CHAPITRE I – Subdélégation de premier niveau**

### **Article 3 : Délégations Territoriales**

Délégation de signature est donnée à **Eric CHAPUIS**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État de 1<sup>er</sup> groupe, délégué territorial Pays basque, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous leur autorité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Eric CHAPUIS, ses délégations sont exercées par son adjointe, **Aïda LAKEHAL**, ingénieure des travaux publics de l'État.

Délégation de signature est donnée à **Alain MIQUEU**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, délégué territorial Béarn, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Alain MIQUEU, ses délégations sont exercées par son adjointe, **Émilie LABORDE**, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement.

### **Article 4 : Secrétariat Général**

Délégation de signature est donnée à **Brigitte CANAC**, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, Secrétaire Général, pour les décisions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

I a en totalité, sauf I a 7 (sauf convocation des CAP locales), I a 8 1, I a 11

I b

II ROUTES / ÉDUCATION ROUTIÈRE en totalité

GESTION ET POLICE DES EAUX DOUCES ET MARINES :

III a 3

RÉGLEMENTATIONS DIVERSES :

IV a

IV b

IV d

En cas d'absence ou d'empêchement de Brigitte CANAC, ses délégations sont exercées par son adjointe, **Christine LAMUGUE**, attachée principale d'administration de l'État.

### **Article 5 : Aménagement, Urbanisme, Risques**

Délégation de signature est donnée à **Aurélien BOUJOT**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du Service Aménagement, Urbanisme, Risques, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

RÉGLEMENTATIONS DIVERSES

IV e

VII DOCUMENTS D'URBANISME (en totalité)

RÉSERVES FONCIÈRES ET AMÉNAGEMENTS FONCIERS :

VIII a

VIII c

IX - DÉCISIONS LIÉES AUX MODES D'OCCUPATION DES SOLS (en totalité)

En cas d'absence ou d'empêchement de Aurélien BOUJOT, ses délégations sont exercées par son adjoint, **Marc MONVOISIN**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

### Article 6 : Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt

Délégation de signature est donnée à **Joëlle TISLÉ**, ingénieure en chef des travaux publics de l'État du 2<sup>ème</sup> groupe, cheffe du Service Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

X – FORETS – PASTORALISME – ENVIRONNEMENT – TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BRUIT en totalité à l'exception :

- du X d 1 - évaluation environnementale
- des décisions d'attribution de subvention d'un montant supérieur à 50 000€.

XI – CHASSE et FAUNE SAUVAGE en totalité sauf la nomination des lieutenants de louveterie

XIV – PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER en totalité à l'exception de la signature des arrêtés ou conventions attributives de subventions supérieures à 50 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Joëlle TISLÉ, ses délégations sont exercées par son adjointe, **Marine CHAVANNE**, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts.

### Article 7 : Gestion et Police de l'Eau

Délégation de signature est donnée à **Juliette FRIEDLING**, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service Gestion et Police de l'Eau, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

GESTION ET POLICE DES EAUX DOUCES ET MARINES :

- III a 1
- III a 4
- III a 5
- III b en totalité sauf décisions d'interdiction de prélèvements d'eau du III b 4
- III c 1

FORETS – PASTORALISME – ENVIRONNEMENT – TRANSITION ECOLOGIQUE - BRUIT :  
X d 1

XIV PROGRAMMES EUROPEENS, VOLET FEADER pour les opérations relatives à la gestion des dossiers d'hydraulique agricole.

En cas d'absence ou d'empêchement de Juliette FRIEDLING, ses délégations sont exercées à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019 par son adjointe, **Aurélië BIRLINGER**, ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement.

### Article 8 : Habitat, Construction, Ville accessibles

Délégation de signature est donnée à **Gaëtan MANN**, attaché hors classe d'administration de l'Etat, chef du Service Habitat, Construction, Ville accessibles pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

RÉGLEMENTATIONS DIVERSES :  
IV c

HABITAT ET LOGEMENT :

- VI a
- VI b – Primes et prêts de l'État (en totalité)
- VI c – Subventions à l'amélioration des logements locatifs sociaux (en totalité)
- VI d – Logements locatifs (en totalité)
- VI e – Décisions d'annulation des prêts (en totalité)
- VI f – Conventonnement des logements locatifs (en totalité)

- VI h – Politique de la lutte contre l'habitat indigne (en totalité)
- VI i – Lutte contre le saturnisme (en totalité)

### **Article 9 : Productions et Économie agricoles**

Délégation de signature est donnée à **Jean Joseph CADILHON**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du Service Productions et Économie Agricoles, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

XII POLITIQUE D'ORIENTATION AGRICOLE : en totalité sauf :

- décisions d'agrément des groupements pastoraux,
- aides au démarrage des groupements pastoraux et des associations foncières,
- arrêtés fixant les montants minima et maxima des baux ruraux et des loyers d'habitation qui leur sont liés

XIV PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER à l'exception de la signature des décisions d'attribution des subventions supérieures à 50 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean Joseph CADILHON, ses délégations sont exercées par son adjoint, **Emmanuel LAHIRIGOYEN**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

### **Article 10 : Environnement et Activités Maritimes**

Délégation de signature est donnée à **Anne-Marie LALANNE**, inspectrice principale des affaires maritimes, cheffe du service Environnement et Activités Maritimes, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

GESTION ET POLICE DES EAUX DOUCES ET MARINES :

- III a 1
- III a 4
- III a 10

V – DÉLÉGATION A LA MER ET AU LITTORAL : en totalité sauf « V a – Port de Bayonne »

### **Article 11 : Administration de la Mer et du Littoral**

Délégation de signature est donnée à **Thibault BROSSARD**, administrateur de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes, chef du service Administration de la Mer et du Littoral, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

GESTION ET POLICE DES EAUX DOUCES ET MARINES :

- III a 1
- III a 4
- III a 10

V – DÉLÉGATION A LA MER ET AU LITTORAL : en totalité sauf « V a – Port de Bayonne »

### **Article 12 : Capitainerie**

Délégation de signature est donnée à **Philippe PAGANI**, Commandant du port de Bayonne, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- I a 5 1
- I a 5 2

V – DÉLÉGATION A LA MER ET AU LITTORAL

V a – Port de Bayonne (en totalité) »

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe PAGANI, ses délégations sont exercées par **Pascal LEHUEDE**, commandant-adjoint du port de Bayonne.

### **Article 13 : Mission Observation des Territoires**

Délégation de signature est donnée à **Émilie LABORDE**, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement responsable de la Mission Observation des Territoires, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité.

### **Article 14 : Absence ou empêchement des directeurs adjoints et chefs de service**

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service ou de mission susvisés aux articles 3 à 13, les délégations qui leur sont conférées pour les décisions relevant de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim qui ne pourra être que l'un d'entre eux ou leur adjoint ou à défaut un des directeurs-adjoints de la DDTM.

## **CHAPITRE II – Subdélégation de second niveau**

### **Article 15 : Secrétariat Général**

Sur proposition du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

— **Élisabeth BERNARD**, technicienne supérieure en chef, responsable de l'unité Sécurité routière, Défense, Gestion de crise dans les domaines suivants :

ROUTES / ÉDUCATION ROUTIÈRE :

II a 1

II a 6

II a 7

RÉGLEMENTATIONS DIVERSES :

IV a

IV d

— **Christine LAMUGUE**, attachée principale d'administration de l'État, responsable de l'unité Contrôle de légalité et du Contentieux et adjointe au secrétaire général, pour représenter l'État devant les juridictions au titre de la rubrique I c 1

— **Sophie DUFOURG**, attachée d'administration de l'État, adjointe à la responsable de l'unité Contrôle de légalité et du Contentieux, pour représenter l'État devant les juridictions au titre de la rubrique I c 1

— **Arlette ROUCHY**, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière, responsable de l'unité Éducation routière pour les décisions suivantes :

ROUTES ET ÉDUCATION ROUTIÈRE :

II b 1 à II b 3

— **Nicolas ROBIN**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Ressources humaines et Management, dans les domaines suivants :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

I a 4 1

I a 4 2

I a 4 4

### **Article 16 : Aménagement, Urbanisme, Risques**

Sur proposition du chef du Service Aménagement, Urbanisme, Risques, délégation de signature est donnée à :



— **Muriel LOSIOWSKI**, technicienne supérieure en chef, responsable du pôle Urbanisme et Fiscalité Pays Basque,

pour les décisions suivantes :

RÉSERVES FONCIERES ET AMÉNAGEMENTS FONCIERS :  
VIII a

DÉCISIONS LIÉES AUX MODES D'OCCUPATION DES SOLS :  
IX c 1  
IX d 1  
IX e 2  
IX e 3 1 à IX e 3 3  
IX f 1  
IX g 1

**Dominique CANNELLAS-HERTOUT**, attachée principale d'administration de l'État, responsable de l'unité application du droit des sols, pré-contentieux, publicité, reçoit délégation de signature dans le domaine IX g 1.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables visés au début du présent article, les délégations qui leur seront confiées seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim, qui sera :

- leur adjoint, s'ils en sont dotés,
- **Laurent LAGARDE**, technicien supérieur en chef, à Pau,
- **Eric DOHOLLOU**, technicien supérieur en chef, à Bayonne,
- un autre responsable d'un pôle Urbanisme délégataire, dans le cas contraire.

Délégation est en outre donnée à :

- **Marie-Paule DUMOULIN**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Pau,
- **Eric GOYHENNE**, technicien supérieur en chef, à Bayonne,

à l'effet de signer les transmissions afférentes à l'instruction des actes d'urbanisme :

- notification des délais,
- demande de pièces complémentaires,
- correspondances courantes.

#### **Article 17 : Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt**

Sur proposition du chef du service Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt, délégation de signature est donnée à :

— **Marine CHAVANNE**, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, pour :

X FORET PASTORALISME ENVIRONNEMENT TRANSITION ÉCOLOGIQUE BRUIT  
X a 2 sauf décision défavorable,  
X a 6 sauf décision défavorable,

XIV - PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER :

Tout acte de procédure et d'instruction dans la limite du respect de la délégation de signature délivrée par la région

— **Stéphane GIPOULOUX**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, pour :

XIV - PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER ::

Tout acte de procédure et d'instruction dans la limite du respect de la délégation de signature délivrée par la région

— **Clémence HAMEL**, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, pour :

XI CHASSE et FAUNE SAUVAGE  
XI b 3  
XI b 5  
XI b 6  
XI b 10  
XI h 1 à XI h 5

XIV - PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER :  
tout acte de procédure et d'instruction dans la limite du respect de la délégation de signature délivrée par la région

— **Marie-Françoise SERÉE**, attachée d'administration de l'État, pour :

X FORET PASTORALISME ENVIRONNEMENT TRANSITION ECOLOGIQUE BRUIT  
X e 3 sauf décisions de subvention

#### **Article 18 : Gestion et Police de l'Eau**

Sur proposition du chef de service gestion et police de l'eau, délégation est donnée à :

— **Aurélie BIRLINGER**, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Qualité-MISEN à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019,

— **Sophie SAUVAGNAT**, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Travaux et milieux aquatiques,

— **Christophe BOULAY**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Quantité/Lit Majeur,

— **Arnaud BIDART**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Police de l'Eau – Pays Basque,

— **Gaël BRACHET**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chargé de mission au sein de l'unité Qualité-MISEN,

dans les domaines suivants :

GESTION ET POLICE DES EAUX DOUCES ET MARINES :

III a 1

III a 4 sauf travaux de dragage

III b 1, b1 bis et b2, sauf les arrêtés d'ouverture d'enquête publique

III b 3

III c 1 sauf limitation ou interdiction de l'exercice de la pêche

XIV - PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER :

Réception, instruction et certificats de paiement concernant les dossiers d'aide liés aux projets d'hydraulique agricole et de retenue de substitution.

#### **Article 19 : Habitat, Construction, Ville accessibles**

Sur proposition du chef du service Habitat, Construction, Ville accessibles, délégation est donnée à :

— **Jérôme VAHE**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Politique de l'Habitat,

dans les domaines suivants :

HABITAT ET LOGEMENT :

VI a

— **Stéphanie DAMOUR**, attachée d'administration de l'État, responsable de l'unité Financement du Logement et Anah, dans les domaines suivants :

HABITAT ET LOGEMENT :

VI b – Primes et prêts de l'État (en totalité)

VI i 1

VI i 2

— **Myriam PUCHEU**, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de la rénovation urbaine, dans les domaines suivants :

HABITAT ET LOGEMENT :

VI b – Primes et prêts de l'État (en totalité)

VI i 1

VI i 2

— **Fabien JACOB**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Réglementation de la Construction et Immobilier de l'État dans les domaines suivants :

REGLEMENTATIONS DIVERSES :

IV c sauf IV c 3

Délégation est en outre donnée au titre des rubriques IV c 1 et IV c 2 à :

- **Gratien ANSOLA**, technicien supérieur principal,
- **Isabelle AUSINA**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- **Christian CAUBARRUS**, secrétaire administratif de classe normale,
- **Isabelle FORDIN**, technicienne supérieure en chef,
- **Géraldine LHERBIER**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- **Jean-Marc MAHOUME**, technicien supérieur principal,
- **Gaëtan MORCATE**, technicien supérieur principal,
- **Bernard NARBEBURY**, technicien supérieur principal,
- **Jean-Marc SAUDE**, technicien supérieur principal,

afin de représenter le service aux réunions des commissions et sous-commissions de sécurité et/ou d'accessibilité.

### Article 20 : Productions et Économie Agricoles

Sur proposition du chef du service Productions et Économie Agricoles, délégation de signature est donnée à :

— **Emmanuel LAHIRIGOYEN**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Exploitations agricoles, dans les domaines suivants :

POLITIQUE D'ORIENTATION AGRICOLE :

XII b – validation des paiements dans les domaines « Installations et agriculteurs en difficulté »

— **Brigitte DESCHODT**, attachée d'administration de l'État, responsable de l'unité Economie agricole Pays basque, à partir du 15 janvier 2020, dans les domaines suivants :

PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER :

Validation des paiements concernant le PCAE

### Article 21 : Administration générale

Les agents dont les noms suivent, placés en position de chef de service, de responsable d'unité ou d'adjoint dans l'organigramme de la DDTM :

- **Gils ARNAUD**, technicien supérieur en chef, responsable de l'Unité Littorale des Affaires Maritimes,
- **Élisabeth BERNARD**, technicien supérieur en chef, responsable de l'unité Sécurité routière, Défense, Gestion de crise,
- **Arnaud BIDART**, ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable de l'unité Police de l'eau Pays basque à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- **Aurélié BIRLINGER**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Qualité-MISEN à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- **Christophe BOULAY**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Quantité / Lit Majeur,
- **Gaël BRACHET**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Qualité – MISEN par intérim,
- **Dominique CANNELLAS HERTOOUT**, attachée principale d'administration de l'État, responsable de l'unité Application du droit des sols, Pré-contentieux, Publicité
- **Marine CHAVANNE**, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'unité Forêt,

- **Stéphanie DAMOUR**, attachée d'administration de l'État, responsable de l'unité Financement du Logement et ANAH,
- **David DONNÉ**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Dire de l'État et Mobilité,
- **Brigitte DESCHODT**, attachée d'administration de l'État, responsable de l'unité Economie agricole Pays basque, à partir du 15 janvier 2020,
- **Sophie DUFOURG**, attachée d'administration de l'État, adjointe à la responsable de l'unité Contrôle de légalité et du Contentieux,
- **Nicolas DUYCK**, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité Pôle logistique,
- **Pierre ESCALE**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Prévention des risques naturels et technologiques,
- **Stéphane GIPOULOUX**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Fonds européens, pastoralisme et espèces sensibles,
- **Clémence HAMEL**, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Patrimoine naturel et chasse,
- **Pierre HURABIELLE-PERE**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Aménagement, planification,
- **Fabien JACOB**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Réglementation de la Construction et Immobilier de l'État,
- **Béatrice LAFUENTE**, technicien supérieur en chef, responsable de l'unité Gestion des données et Analyses territoriales,
- **Christine LAMUGUE**, attachée principale d'administration de l'État, responsable de l'unité du Contrôle de Légalité et du Contentieux,
- **Emmanuel LAHIRIGOYEN**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Exploitations agricoles,
- **Muriel LOSIOWSKI**, technicien supérieur en chef, responsable du pôle Urbanisme et Fiscalité Pays Basque,
- **Marc MONVOISIN**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du pôle Urbanisme et Fiscalité Béarn, adjoint au chef du SAUR,
- **Hélène PINEAU**, attachée principale d'administration de l'État, responsable de l'unité Aides directes à l'Agriculture,
- **Myriam PUCHEU**, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Rénovation Urbaine,
- **Nicolas ROBIN**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Ressources humaines et Management,
- **Arlette ROUCHY**, déléguée aux permis de conduire et à la sécurité routière, responsable de l'unité Éducation routière,
- **Françoise SANSON**, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Droits à Paiement, Structures et contrôles,
- **Sophie SAUVAGNAT**, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Travaux et milieux aquatiques,
- **Marie-Françoise SERÉE**, attachée d'administration de l'État, responsable de l'unité Climat, Énergie et Bruit,

— **Jérôme VAHÉ**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Politique de l'habitat, reçoivent délégation de signature dans les domaines suivants :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE pour les personnels placés sous leur autorité  
 l a 4 1  
 l a 5 2  
 l a 12 3  
 l a 12 4  
 l a 12 5  
 l a 13 1  
 l a 13 12

#### **Article 22 : Astreintes de décision**

Les chefs de service, leurs adjoints et les délégués territoriaux dont les noms suivent, lorsqu'ils sont placés en astreinte de décision, ont délégation pour signer les autorisations exceptionnelles de transport mentionnées au II a 1 ci-avant :

BOUJOT Aurélien, BROSSARD Thibault, CANAC Brigitte, CADILHON Jean Joseph, CHAPUIS Eric, FRIEDLING Juliette, LABORDE Emilie, LALANNE Anne-Marie, MANN Gaëtan, MIQUEU Alain, TISLÉ Joëlle.

#### **Article 23 : Présentation de la délégation**

La signature, la fonction et le nom des bénéficiaires de la présente décision, lorsqu'ils sont apposés au bas de documents communicables, doivent être précédés de la mention :

*POUR LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
 ET PAR SUBDÉLÉGATION*

*(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)*

*(Signature)*

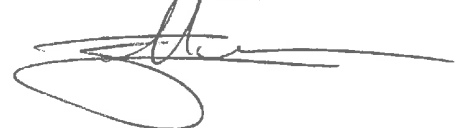
**Article 24** : La présente décision abroge et remplace la décision n°64-2019-10-01-013 du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**Article 25** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 26** : La secrétaire générale de la Direction départementale des Territoires et de la Mer est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Pau, le **19 DEC. 2019**  
 2019

Le Directeur Départemental des Territoires  
 et de la Mer,



Fabien MENU